

COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 9 AVRIL 2024

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 9 avril 2024 de 20 heures 30 à 23 heures 30.

Étaient présents Aurora COSTA, Sun WAI SONG, Marc POLENNE , Alain LACASSIE Franck FALCONE, Gérard MIQUEL , Michel RANSOU,

Ghislain LOMBARD et Coralie PERROCHAIN étaient excusés.

Gégé MAUREL et Françoise POUGET MOLINER était absents

1 LICENCES : Le nombre de licenciés au 9 avril 2024 est de 99, pour un total 102 adhérents, donc pas tous obligatoirement licenciés.

2 FINANCES : 39 285,48 € en compte courant, 23 119,90 € en livret A, et 747 € en parts sociales.

L'habilitation bancaire d' AURORA est à présent parfaite.

3 BILAN DES REMISES DE MEDAILLES : elle a eu lieu le 22 mars 2024, en présence de MM TREMEGE et DA COSTA.

Deux articles de presse ont paru, grâce à l'engagement de Marc POLENNE. Ils sont illustrés de photographies. Marc POLENNE est sollicité pour en adresser une copie à la FFESSM, afin que nul n'en ignore.

Certains adhérents ont toutefois observé que cette fête aurait pu rendre un hommage plus appuyé aux récipiendaires, à leurs compétences, et à leur participation au respect des valeurs fédérales. Il en sera tenu compte lors des remises futures.

4 CHAMPIONNATS DE SAUVETAGE DES 30, 31 MARS et 1er AVRIL 2024 Ils se sont déroulés à la plus grande satisfaction des organisateurs. Le CST a pu fournir au moins neuf plongeurs chacune des trois journées pour la mise en place des mannequins.

La prestation du Club a été estimée à 600 €. Le CODIR maintient cette évaluation, et demande à ce que le président et/ou le trésorier de l'EPSTN contactent Aurora en vue du paiement.

5 PARTICIPATION DU CST A LA FÊTE DE LA MER ET DU LITTORAL : Vu les lieux et les dates, elle n'est pas possible.

6 SUBVENTION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT : la FFESSM a rappelé que la date limite était le 7 avril 2024. Cette date est dépassée. Comme nous n'aurions pas obtenu satisfaction, nous n'avons rien demandé. Donc tout est pour le mieux.

7 SUBVENTION DU FONDS D'INTERVENTION MARITIME (FIM) : ses conditions ne nous étaient pas accessibles. Elles l'étaient cependant pour une collectivité territoriale telle que la Communauté d'agglomération du Pays basque (CAPB). Mme Laura HUGUENIN a été approchée, a déclaré qu'elle avait elle-même été informée de ce dispositif, qu'elle y réfléchissait, et que nous serions éventuellement sollicités. Donc à ce jour, il n'y a pas de projet précis, mais le contact avec la CAPB est maintenu.

8 BATEAU : Franck FALCONE présente le carnet d'entretien du bateau. Un point est fait sur le tirage à terre du 7 au 11 mars 2024, et sur les travaux de mécanique réalisés par Pierre IRIGOYEN.

Ces travaux donnent satisfaction, mais dans des conditions de commande et de délais à stabiliser, de manière à ce que Franck FALCONE et Pierre IRIGOYEN soient en liaison exclusive pour leur conduite et leur exécution. Leur prochaine tranche concernera la vidange et les anodes du moteur (très important), la bague haute de la mèche du safran, et la pose d'une jauge pour le carburant.

Un débat s'engage sur l'étendue des fonctions de Pierre IRIGOYEN,

avec deux volets, l'un sur la mécanique, l'autre sur la surveillance plus générale du bateau :

Sur la mécanique, il lui est demandé d'être plus efficace en respectant les prestations, délais et prix pour lesquels il est sollicité et s'est engagé en qualité de mécanicien.

Franck FALCONE et Pierre IRIGOYEN entretiendront un dialogue régulier pour concentrer toutes les informations et instructions relatives au bateau.

Sur la surveillance, le vieil Hippocampe a longtemps souffert d'un manque par qqun installé sur place. Le pilote (Joseba ou Manech) ne s'en chargeait pas, ce qui a parfois nui à la disponibilité du bateau pour nous. Le prochain CODIR devra définir cette fonction, et identifier qui pourrait s'en charger.

Le CODIR poursuit en demandant qu'on clarifie nos obligations en matière de défense contre l'incendie. Les deux extincteurs mobiles sur le bateau sont en bon état. Reste à vérifier s'ils correspondent à la bonne catégorie.

Nous avons été sollicités pour équiper le bateau d'un portique de levage en acier inox muni d'un treuil proposé par un lycée professionnel des Pyrénées orientales. Refus de cette offre, inadaptée au bateau et très chère (3 000 €).

L' ACERS (COGNAC) avait initialement réservé le week-end du 28/29 septembre 2024, puis s'est déplacé aux 4,5 et 6 octobre suivant. Le CODIR valide ce décalage.

Il apparaît que certains pilotes du bateau souhaiteraient se perfectionner dans les manœuvres d'appareillage ou d'accostage. Jean Pierre ATTHAR s'est porté volontaire pour encadrer ce projet. Une information sera faite auprès des DP et des pilotes potentiels.

9 AIR COMPRIME : S'il fonctionne correctement, le compresseur BAUER reste insuffisamment dimensionné. SIABA sera relancé pour proposer un matériel d'une capacité de l'ordre de 40 M3/h.

La rampe neuve est installée. Un embout terminal est tombé en panne...

SIABA est espéré rapidement.

Par ailleurs, Ghislain LOMBARD demande à ce qu'un tour du service de gonflage soit organisé afin de partager cette tâche.

10 VOYAGES : l'agence de voyage travaille sur un projet en JORDANIE au début de 2025. Dix plongées, une visite de PETRA, pour 2 350 € plus le trajet LOURDES PARIS. Selon que l'on tomberait ou non pendant nos vacances scolaires, le prix varierait d'environ 100 €. Les adhérents vont être sollicités, avec un retour des réponses assez rapide.

11 ASSURANCE DES DIRIGEANTS : la FFESSM, qui avait longtemps porté un contrat - type avec AXA, en a proposé une évolution avec GENERALI. Les conditions en semblent plus avantageuses pour nous, pour un prix annuel d'environ 400 €.

Il est décidé de compléter le dossier pour le CST, et de décider en fonction du montant final de la prime.

12 STAGIAIRE LYCEEN : nous avons été approchés pour accueillir du 17 au 28 juin 2024 un lycéen en fin de classe de seconde dans une perspective de découverte de métier.

Faute d'encadrement, et vue la technicité de tous nos matériels, la réponse est négative.

13 ASSEMBLEE GENERALE : elle est fixée au samedi 21 septembre 2024 à 19 heures à la Bourse du Travail de TARBES.

14 QUESTIONS DIVERSES :

14-1 : Disparition des réunions techniques : outre la distanciation entre les encadrants, elle cause une quasi absence de réservation du bateau. Il y a lieu de provoquer une telle réunion, et parallèlement de relancer les DP afin qu'ils réservent l' Hippocampe II, qui est parfaitement disponible.

14-2 : la commune de LANNEMEZAN organise chaque année un Forum des associations, idem TARBES. Franck FALCONE suggère que le CST y participe, manière d'élargir son vivier d'adhérents. Proposition acceptée.

PERMANENCES A VENIR

13 avril 2024 Michel RANSOU, et bourse d'échange de matériel

20 avril 2024 Ghislain LOMBARD (s'il est d'accord)

27 avril 2024 Gérard MIQUEL

4 mai 2024 Alain LACASSIE

11 mai 2024 Gérard MIQUEL

Prochain Comité de direction mardi 14 mai 2024 à 20 heures 30

Dressé le 10 avril 2024

Michel RANSOU